



Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Placide

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier de la
Municipalité

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, Mathieu Dessureault, directeur générale et secrétaire-trésorier que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement 5-10-90 relatif au zonage de l'ex-Paroisse de Saint-Placide, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 21 juillet 2020 à 20 heures à la Salle Jean-Paul-Carières située au 281, montée Saint-Vincent.

Demande de dérogation mineure 2020-02

Demande de dérogation mineure pour :

Immeuble : lot 3 138 720 du cadastre du Québec – 1995, chemin des Bécassines

Zone : RA-1

Nature : Autoriser l'implantation du bâtiment principal existant à une distance de 15,84 mètres en marge avant au lieu de 22,79 mètres tel que prescrit au règlement de zonage de l'ex-paroisse de Saint-Placide numéro 05-10-90.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 21 juillet 2020 quant à cette demande.

DONNÉ à Saint-Placide, ce 16^e jour du mois de décembre de l'an 2020.

Mathieu Dessureault
Directeur général et secrétaire-trésorier